

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 26

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHEs, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Etablissements d'enseignement – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'écoles et aux conseils d'administration des collèges et lycées.

La ville de Bayonne est représentée aux conseils d'écoles par un délégué titulaire et aux conseils d'administration des collèges et lycées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, représentation portée à deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour les établissements accueillant plus de 600 élèves.

Il convient donc de nommer les représentants du conseil municipal qui siègeront dans ces instances, sachant que Christine MARTIN-DOLHAGARAY sera l'élue référente pour l'ensemble des conseils d'écoles.

Se sont proposés :

Ecole des Arènes mater. et primaire	CASTEL Sophie
Ecole Brana	LARRE Marie-Noëlle
Ecole Aristide Briand mater. et primaire	DELOBEL Marie-Anne
Ecole Pierre Brossolette primaire	DAUBISSE Philippe
Ecole Cavailles mater. et primaire	LAIGUILLON Cyrille
Ecole Citadelle mater. et primaire	BENSOUSSAN Julie
Ecole Marie Curie primaire	ARCOUET Serge
Ecole Jules Ferrry mater. et primaire	LACASSAGNE Alain
Grand Bayonne (Albert 1 ^{er}) primaire	DUHART Agnès
Ecole Lahubiague maternelle	UGALDE Yves
Ecole Malégarie primaire	ERREMUNDEGUY Joseba
Ecole Jean Moulin mater. et primaire	PAULY François
Ecole Ohana primaire	UGALDE Yves
Petit Bayonne (Simone Veil) mater. et primaire	CORREGE Loïc
Ecole du Prissé primaire	LAUQUE Christine
Ensemble scolaire Largenté	PARRILLA-ETCHART Xabier
Ecole privée Notre-Dame	LARROZE-FRANCEZAT Emilie
Ecole privée St Amand	ALQUIE Nicolas
St Bernard	PARRILLA-ETCHART Xabier
Sainte Agnès	BOUTONNET Etienne
St Paul – Ste Marguerite	MOTHES Jennifer
Ikastola Hiriondo	PARRILLA-ETCHART Xabier
Ikastola Oihana	ERREMUNDEGUY Joseba
Suppléants pour les conseils d'école	ALLEMAN Olivier BRAU-BOIRIE Françoise DURRUTY Sylvie MILLET-BARBE Christian PAULY François SEVILLA Lionel ZITTEL Julie
Collège A. Camus	Titulaire . CORREGE Loïc Suppléant . DELOBEL Marie-Anne
Collège Marracq	Titulaires . SALANNE Jean-Marc . UGALDE Yves Suppléants . ALLEMAN Olivier . LARRE Marie Noëlle
Lycée Cassin	2 titulaires . DAUBISSE Philippe . LAPLACE Sophie 2 suppléants . MOTHES Jennifer . SUSPERREGUY Matthieu

Lycée Louis de Foix	2 titulaires . LAPLACE Sophie . PAULY François 2 suppléants . UGALDE Yves . MEYZENC Sylvie
Lycée Paul Bert	2 titulaires . LAPLACE Sophie . ZITTEL Julie 2 suppléants . DUHART Agnès . BOUTONNET-LOUSTAU Etienne

Avec l'accord unanime de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

Les personnes ci-dessus sont élues à l'unanimité des votes exprimés.

Ont signé au registre les membres présents.

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne